DEPARTEMENT DE LA SARTHE - Arrondissement de La Flèche - Canton de la Suze
Commune de LOUPLANDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= **15**
02/07/2024	**02/07/2024**	Présents à l'ouverture de la séance	= **14**
		Votants la présente délibération	= **14**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit juillet à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT, Rémi METIVIER
Absente excusée : Ludivine CHEVALIER
Secrétaire de séance : Madame Séverine NICAISE
Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 08.07.2024-2

- **2°) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Plan d'investissements durables 2022-2025 du Département de la Sarthe** :

Un nouveau Plan de relance pour les années 2022- 2025 est en cours, le Conseil Départemental nous octroie 29 620 € permettant de financer 80 % d'un projet.

Cette subvention pourrait être utilisée pour les études de la MTL détaillées ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant HT	**Recettes**	Montant HT
Audit énergétique (M3E)	900 €	Département PID 80 %	29 620 €
Mission AMO (AMENAO)	25 200 €	Participation de la Commune	10 080 €
Etude faisabilité I-green	13 600 €		
Total des dépenses	**39 700 €**	Total des recettes	**39 700 €**

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention du Plan de relance acceptant l'octroi de cette subvention, et valide le plan de financement ainsi que le calendrier du projet envisagé.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de la publication sur le site internet de la commune
et l'affichage en lieu public le 9 juillet 2024

pour copie conforme
Louplande, le 9 juillet 2024
Suivent les signatures au registre

Le Maire,